



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

PREFECTURE  
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau de la Réglementation  
Section Réglementation Routière  
MJDSStM

## CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

**SOLID'AIRE PERMIS**  
**1 allée des Tilleuls**  
**93120 LA COURNEUVE**

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

**"QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE"**

reconnu par le Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 09 septembre 2020 jusqu'au 09 septembre 2023.

Pour le préfet et par délégation  
La secrétaire générale

Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD